

PROCÉDURE POUR DEMANDER UN ACCÈS À UNE RENCONTRE DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT QUI SE DÉROULERA VIA L'APPLICATION MICROSOFT TEAMS

- ✓ Les rencontres du Conseil d'établissement auront lieu le mardi. Le calendrier sera déposé après son adoption lors de la première rencontre du CÉ le 28 septembre.
- ✓ L'ordre du jour de la rencontre sera déposé sur le site internet de notre école le vendredi précédent la tenue du CÉ.
- ✓ Les demandes de participation devront être envoyées à l'adresse suivante : strene@cssdgs.gouv.qc.ca avant 16 h, le lundi précédent la rencontre du CÉ.
Si vous désirez poser une question à la période de parole au public, veuillez l'indiquer dans votre courriel.
- ✓ **En participant à une séance du conseil, vous vous engagez à respecter les règles suivantes :**
 - Vous devrez passer par la salle d'attente de Teams. **Assurez-vous de vous connecter avec la même adresse courriel et le même nom que ceux indiqués pour vous inscrire** afin que nous puissions vous reconnaître et vous permettre l'accès.
 - Vous devez **vous identifier à votre arrivée en ouvrant votre caméra.**
 - **Vous devez garder votre micro et votre caméra fermés en tout temps**, sauf lorsque vous poserez une question à la période de parole au public (si vous souhaitez poser une question).
 - **Tout comme lors des séances en présence, il est interdit d'enregistrer la séance ou faire des photos ou des captures d'écran.**
 - Tout comme lors des rencontres en présence, **le public n'est pas autorisé à interagir avec les membres du Conseil d'établissement** et ne peut donc ni poser de questions (sauf à la période de parole au public) ni donner son avis.
 - **Lors de la période de parole au public, la présidence donnera la parole aux personnes qui ont indiqué lors de l'inscription vouloir poser une question.**
 - La personne qui pose une question ouvre sa caméra, son micro et pose sa question.
- ✓ Un lien pour assister à la rencontre sera envoyé aux personnes ayant signifié leur intérêt à participer au conseil avant le début de la rencontre.